

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 24 février 2026

Délibération du Conseil Municipal du 23 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 janvier 2026

Ordre du jour complémentaire : 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Léo MOLINIE (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-12 Délibération relative aux modalités d'inscriptions au Festival « Les Livres Chouettes »

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

Depuis septembre 2022, la commune organise un festival littéraire. Une trentaine d'auteurs et/ou illustrateurs et/ou librairies sont présents pour proposer à la vente les derniers ouvrages. Des animations jalonnent la journée. Environ 250 personnes sont venues aux trois précédentes éditions. Le prochain festival est prévu le samedi 5 septembre 2026, le même jour que le forum des associations.

L'inscription au festival est gratuite pour les professionnels du livre.

La commune prend à sa charge leur repas. Le repas des accompagnateurs est facturé sur la base des tarifs municipaux en vigueur pour les personnes extérieures.

Le formulaire d'inscription définit les conditions de participation des professionnels du livre.

VU la proposition de formulaire d'inscription proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la tenue d'un festival littéraire sur la commune ;
- **D'APPROUVER** les conditions d'inscription des professionnels du livre à ce festival ;
- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue circular official stamp of the commune of Dedeurieux-Saint-Etienne is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE DEDEURIEUX-S. ST-ETIENNE" and "1970". A blue ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance
Chani PETIT

A black ink signature, appearing to read "petit", is written over a horizontal line.